

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **108 (1982)**

Heft 15-16

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune de Plan-les-Ouates GE	Agrandissement de l'école à Plan-les-Ouates, CP	Architectes genevois, quel que soit leur domicile; architectes confédérés domiciliés ou ayant un établissement professionnel dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1980; architectes étrangers domiciliés ou ayant un établissement professionnel dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1972	27 août 82	
UIA, Hongkong Institute of Architects, OIS Property Development of Hongkong	Complexe résidentiel dans les sommets du « Peak », ville de Victoria, Hongkong	Concours international pour architectes diplômés	septembre 82	8/82 B 46
Commune de Lutry	Bâtiment pour les services industriels de Lutry VD, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis depuis le 1 ^{er} janvier 1981 au plus tard sur le territoire de la commune de Lutry; architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois établis sur le territoire des communes de Paudex, Belmont, Savigny, Villette, Grandvaux, Cully	17 sept. 82 (21 mai 82)	8/82 B 46
Baudepartement des Kantons Basel-Stadt, GGG Breite AG	Gestaltung des Areals Breite — Zentrum in Basel, CI	Alle im Wirtschaftsraum Nordwestschweiz (Kanton Basel-Stadt, Basel-Land, Bezirke Dorneck und Thierstein im Kt. Solothurn, Laufental im Kt. Bern, Bezirke Laufenburg und Rheinfelden im Kt. Aargau) heimatberechtigten oder seit mindestens dem 1. Januar 1980 niedergelassenen (Wohn- oder Geschäftssitz) Architekten und Planungsfachleute	30 sept. 82 (dès le 8 mars 82)	
Crédit Suisse, Genève	Création artisanale et industrielle à Genève	Créateurs domiciliés personnellement ou professionnellement à titre permanent dans le canton de Genève	30 sept. 82	14/82 B 82
Wiggins Teape, Multitec AG, Wankdorffeldstr. 66, 3000 Bern 22	Architekturgetreue Massstabzeichnungen	Int. Wettbewerb für Architekten, Architekturstudenten und andere	15 octobre 82	
Commune de Chermignon	Installations sportives et touristiques de Crans	Architectes résidant dans le canton du Valais depuis le 1 ^{er} janvier 1982, aux architectes valaisans établis en Suisse et sur invitation à un certain nombre d'architectes de Suisse romande et du Tessin sélectionnés après dépôt de leur candidature (jusqu'au 11 juin 1982)	15 nov. 82 (21 juin 82)	13/82 B 78
Stadt Thun	Überbauung des Mühlenareals, Thun, CP	Fachleute, welche seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Bern ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in der Gemeinde Thun heimatberechtigt sind	3. déc. 82 (19 juin 82)	
Fondation pour l'Ecole de la construction et la FVE	Ecole de la construction et bâtiment administratif de la FVE à Tolochenaz	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois et établis professionnellement dans le canton avant le 1 ^{er} janvier 1981. Les concurrents peuvent collaborer avec un ingénieur civil	10 déc. 82 (1 ^{er} oct. 82)	13/82 B 78
Commune de Chêne-Bougeries GE	Aménagement du village de Chêne-Bougeries, CI	Concours ouvert à tous les architectes et étudiants en architecture domiciliés à Genève avant le 1 ^{er} janvier 1979, ainsi qu'à tous les architectes et étudiants en architecture genevois, quel que soit leur domicile	29 déc. 82	11/82 B 70
Office des constructions fédérales, Lausanne	Logements (appartements et villas), Préverenges, CP	Tous les architectes établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1981, domiciliés dans le canton de Vaud ou originaires de ce canton, pour autant qu'ils puissent être reconnus par le Conseil d'Etat	24 janvier 83 (6 sept. 82)	14/82 B 82
Baudepartement des Kantons Solothurn	Kantonsspital in Olten, CP	Selbständige Architekten, die seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn Wohn- oder Geschäftssitz haben und seit diesem Datum selbständig sind, ferner alle seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn heimatberechtigten selbständigen Architekten, die seit diesem Datum selbständig sind	11 février 83 (23 juillet 82)	

Nouveaux dans cette liste

Moneta AG und Einwohnergemeinde Baden	Überbauung am Cordulaplatz/Hintere Metzgassee in Baden, CP	Architekten, die seit mindestens dem 1. Januar 1981 in Baden niedergelassen sind (Wohn- oder Geschäftssitz) sowie Architekten mit Bürgerrecht in Baden	19 nov. 82 (30 juillet 82)	
Commune de Satigny GE	Salle omnisports et locaux annexes, CP	Architectes genevois établis dans le canton de Genève; architectes confédérés domiciliés et ayant un bureau dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1980; architectes étrangers domiciliés et ayant un bureau dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1972	20 déc. 82 (10 sept. 82)	15-16/82 B 86

Carnet des concours

Immeuble de l'administration de district à Bienne

Concours d'idées, résultats

La mise au concours par la Direction cantonale des travaux publics d'un projet de nouvel immeuble pour l'administration de district à la rue de l'Hôpital à Bienne a pris fin par la décision du jury de recommander la poursuite de l'étude du projet «A bout de souffle» (auteur: Jürg Reber, Bienne). Les travaux présentés ont été exposés du 5 au 14 juillet 1982 à l'Ecole normale de Bienne.

La construction du nouvel immeuble doit permettre de regrouper l'administration de district, actuellement disséminée à Bienne en vue d'améliorer le service des citoyens et de rationaliser le travail. Il sera érigé sur la parcelle rue de l'Hôpital 20/22, acquise par le canton en 1979, en lieu et place de l'ancienne fabrique d'horlogerie. Situé à proximité immédiate de la Préfecture et de la prison de district, il abritera l'essentiel de l'administration de district. En vertu des objectifs généraux tels qu'ils ont été définis, le nouvel immeuble doit être accueillant, pratique et avantageux du point de vue de la construction, de l'exploitation et de l'entretien et doit s'intégrer parfaitement dans le cadre architectural. Le programme de locaux comprend également, à côté des bureaux réservés aux différents services administratifs, le poste de la police cantonale. Le concours d'idées a été ouvert en juin 1981 aux architectes de Bienne et des districts environnants. 19 projets ont été présentés.

Maison communale avec terminus de bus, Loèche-les-Bains

Résultat

Le jury du concours de projets pour la maison communale avec terminus de bus à Loèche-les-Bains s'est réuni les 3 et 4 juin 1982. Le jury était composé du professeur Alain-G. Tschumi, arch. dipl. FAS/SIA, président, de MM. Otto Loretan, président de la commune de Loèche-les-Bains, M. Loretan, conseiller communal, Loèche-les-Bains, A. Nydegger, arch. dipl. EPF, Oberrieden, B. Meuwly, arch. dipl. FAS/SIA, Lausanne. Neuf projets d'architectes invités ont été jugés et les prix suivants attribués:

1^{er} prix (13 000 fr. avec recommandation pour la réalisation): Dolf Schnebli, du bureau Architeti Schnebli & Associati SA, Agno, responsable du projet: arch. Isidor Ryser.

2^e prix (11 500 fr.): Bureau d'architecture Helmut Rauber, arch. dipl. FAS/SIA, et Jakob Montalta, Edgar H. Sprenger, architectes, Zurich; collaborateur: Georg Czurda, arch. dipl.

3^e prix (9000 fr.): Elias Balzani, architecte, Brigue.

4^e prix (5500 fr.): Bureau d'architecture Bürgin-Meichtry-Bumann, Loèche-les-Bains.

5^e prix (5000 fr.): Ed. Furrer et P. Morisod, architectes FAS/SIA, Sion.

6^e prix (3500 fr.): Haenni Albert, architecte, Loèche-Ville.

Salle omnisports et locaux annexes, Satigny (Genève)

Concours de projets

La commune de Satigny organise un concours de projets en vue de la construction d'une salle omnisports ainsi que de locaux annexes sur les terrains de la mairie. La création d'un équipement sportif couvert, sous forme d'une salle omnisports, doit permettre de regrouper certaines activités sportives et communales dans le voisinage immédiat de l'école primaire et de la mairie. Il s'agit également d'aménager les accès, terrains de jeu et parkings extérieurs.

Jury

Le jury est composé de 17 membres titulaires, sous la présidence de M. Roger Zufferey, architecte, auxquels sont adjoints, avec voix consultative, 7 suppléants et 5 experts.

Participation

Le concours est ouvert aux architectes genevois établis dans le canton de Genève, aux architectes confédérés domiciliés et ayant un bureau à Genève depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1980 ainsi qu'aux architectes étrangers domiciliés et ayant un bureau à Genève depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1972. Sont considérés comme architectes au sens du règlement les concurrents inscrits au registre suisse des architectes et des techniciens (catégories A et B).

Délais

Le règlement et le programme peuvent être consultés à la Mairie de Satigny du **lundi 19 juillet au 10 septembre 1982** de 9 à 12 h., les jours ouvrables. L'inscription est ouverte du **19 juillet au 10 septembre 1982** à la Mairie de Satigny moyennant versement d'une finance de 300 francs au CCP 12-2504; les documents seront remis aux concurrents dès réception de cette somme, remboursée aux concurrents qui auront remis dans les délais un projet conforme au règlement.

Les questions pourront être adressées de façon anonyme, par écrit, à la Mairie de Satigny jusqu'au **10 septembre**, les réponses étant ensuite envoyées par circulaire à tous les concurrents inscrits.

Les projets devront être déposés au secrétariat de la Mairie de Satigny le **lundi 20 décembre 1982** de 8 h. à 17 h. ou mis à la poste jusqu'à cette date, le cachet postal faisant foi.

Le bois, source d'énergie et matière première renouvelable

Mise au concours d'un nouveau programme national de recherche:

Le Conseil fédéral vient d'approuver le plan d'exécution de ce nouveau programme de recherche et d'en confier la réalisation au Fonds national. Les données fondamentales dont notre pays a besoin doivent être élaborées au cours des cinq prochaines années à l'aide de projets de recherche scientifique dont les résultats pourront être utilisés par la pratique. Il s'agit surtout d'étudier les mesures à prendre lors d'une crise d'approvisionnement, d'optimiser l'économie forestière et l'efficacité de l'industrie de transformation, ainsi que d'analyser les possibilités d'utilisation énergétique du bois. L'idée de base du programme de recherche est que l'importance du bois dans l'approvisionnement du pays en matière première renouvelable et utilisable à de multiples fins ira grandissant. Trois secteurs prioritaires de recherche sont définis par le plan d'exécution, dans lesquels les chercheurs seront tenus de collaborer étroitement de manière interdisciplinaire. Le premier concerne «les besoins d'approvisionnement du pays» et aura

pour thèmes centraux, notamment, la politique forestière, la desserte des forêts de montagne, le marché du bois dans leur évolution prévisible pour les prochaines décennies. Le second, «produits ligneux vitaux», englobe l'analyse des problèmes techniques et commerciaux de l'économie suisse du bois, en particulier ceux des entreprises de transformation et de consommation du bois. Enfin, le troisième secteur prioritaire est intitulé «le bois, source d'énergie» et s'attachera à l'apport énergétique du bois en période de crise, dont une part pourrait provenir de la récupération des déchets de bois tels que ceux d'emballages, de démolition ou de vieux meubles, dans la mesure où les résultats démontreront qu'une telle récupération est économiquement rationnelle.

Ce programme est doté d'un crédit-cadre de 8 millions de francs qui, comme c'est le cas pour toutes les sommes réservées aux programmes nationaux de recherche, sera prélevé de la subvention globale de la Confédération au Fonds national. Le plan d'exécution contient des indications détaillées sur les démarches nécessaires à la présentation d'esquisses de projet. Il peut être obtenu auprès du secrétariat du Fonds national, Wildhainweg 20, 3001 Berne.

Industrie et technique

Le moteur RTA tire le meilleur parti du combustible

Le choc pétrolier de 1973, suivi de fortes hausses réitérées, n'a évidemment pas manqué de se répercuter de façon décisive sur la philosophie de la conception et du développement des moteurs marins. La part des coûts du combustible dans le total des comptes d'exploitation d'un navire est en effet devenue un critère prédominant. L'exigence d'une plus efficace mise en valeur de l'énergie du combustible peut cependant être satisfaite en améliorant l'hydrodynamique et l'entretien préventif du navire, en conformant la vitesse de navigation aux besoins du trafic marchand et, enfin mais non moins important, en y installant le système de propulsion marine le plus performant. Il est clair que ce dernier critère requiert l'installation d'un moteur diesel pour l'entraînement primaire. C'est un fait que le coefficient thermique d'un convertisseur d'énergie est fonction de la différence entre la plus haute et la plus basse température induite au cours du processus de transformation. Plus cette différence est grande, meilleur devient le rendement. Le principe du moteur diesel offre à cet égard l'avantage unique que la température de pointe très élevée ne se produit que pendant un très bref laps de temps au milieu de la chambre de combustion. Il en résulte que les surfaces

entourant la chambre de combustion n'en sont que relativement peu affectées. A l'aide d'un système de refroidissement adéquat, des matériaux standards peuvent par conséquent être utilisés en dépit des fortes températures de pointe.

Ce sont ces considérations qui incitent à mettre au point la nouvelle série des moteurs Sulzer RTA Superlongstroke (à longue course de piston). Ces moteurs favorisent appréciablement de plus faibles vitesses de phase du vilebrequin, permettant d'atteindre ainsi un plus haut rendement, de même qu'une simplification de la commande directe. Et ce qui compte le plus, c'est la consommation de combustible la plus basse du monde, soit 167 g/kWh (123 g/ch.h.) représentant un rendement thermique supérieur à 50%. En conséquence, le RTA réduit la facture pétrolière de près de 10%, ou même de 28% si l'on se réfère aux données valables en 1973 pour le même tonnage et à vitesse égale.

Il va sans dire que les nombreux avantages dûment éprouvés du principe de construction Sulzer ont été conservés, notamment la structure robuste, de même que les basses sollicitations et charges malgré une compression maximale à l'allumage et à la combustion.

Des comparaisons théoriques étendues faites avec les tout nouveaux moteurs du marché, des recherches expérimentales de même que des analyses appro-